



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 28 AVRIL 2021

DCM20210428/016

**Protocole pour paiement des travaux urgents de réalimentation
en eau sur le secteur de Bras Citronnier suite au passage de la
tempête Fakir**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 22 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	4
Absents :	0
Total des votes :	45



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Yannick, SABABADY Marie Josette, SAÏD Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210428/016 - Protocole pour paiement des travaux urgents de réalimentation en eau sur le secteur de Bras Citronnier suite au passage de la tempête Fakir.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. Contexte et objet du protocole

Le 25 avril 2018 au matin, la tempête FAKIR passe sur l'île de la Réunion provoquant de gros dégâts notamment sur la partie Est de l'île. De grosses précipitations et des vents violents ont provoqué de nombreux éboulis, détruisant complètement le captage de Bras Citronnier sur la Commune de Saint André, route de Salazie. Ce captage ne sera jamais plus utilisé.

Les 900 abonnés qui étaient alimentés par ce captage ont été privés d'eau après le passage de cette tempête.

La CISE Réunion a réagi en mettant en place des citernes et a organisé la distribution d'eau en bouteille.

Parallèlement, elle a proposé à la collectivité des travaux de raccordement sur de vieilles conduites existantes.

II. Actions de la CISE Réunion

2.1 Descriptif des travaux

Du 26 au 29 avril 2018 : installation et remplissage de 9 citernes.

Travaux effectués simultanément le 29 avril 2018 par la CISE :

- ✚ 3 chantiers d'isolement du DN 250 à la conduite descendant de l'ancien captage Citronnier.
- ✚ Maillage sur le terrain MARTIN entre la conduite de distribution Petit Dioré et la vieille conduite en DN 400 par une ancienne ventouse DN 100.
- ✚ Maillage route de Salazie entre la vieille conduite en DN 400 et la conduite DN250 distribution de Bras Citronnier.
- ✚ Coupure de la vieille conduite en DN 400 et raccordement sur la conduite DN250 de la route de Salazie au niveau de la BI.
- ✚ Livraison en 2 fois et en transport express de 14 palettes d'eau sur la route de Salazie.

Le 02 mai 2018 => Maillage entre la distribution de Sarabé et la distribution de Petit Dioré.

Le 9 mai 2018 => Intervention lotissement VIRAYE pour le renouvellement conduite DN 100 afin de préserver la défense incendie.

Le 20 mai 2018 => Réparation sur le DN 250 route de Salazie.

Le 22 mai 2018 => Réparation sur le DN 250 route de Salazie.

Autres travaux : mise en place de deux stabilisateurs de pression aval et amont sur la distribution de Petit Dioré

Il est à noter une surconsommation électrique sur le secteur Dioré du mois de mai à fin septembre.

Ces travaux réalisés en urgence par les équipes de la CISE Réunion ont permis d'alimenter les 900 abonnés du secteur durant plus d'un an. La collectivité a organisé et planifié des travaux pour changer les canalisations défectueuses de distribution DN 250 et DN 400 par un PVC 110.

2.2 Montant des travaux inscrits au protocole

Compte tenu des montants négociés, le coût des opérations effectuées est de :

Montant Hors taxes	100 105,82 € HT
TVA (8,5%)	8 501,99 €
Nouveau montant du marché	108 614,81 € TTC

Soit cent huit mille six cent quatorze euros, quatre-vingt-un centimes, Toutes Taxes comprises.

III. Protocole

Le protocole ci-annexé a pour objet le règlement des travaux engendrés par la tempête FAKIR, à la CISE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver le présent protocole joint,

Article 2 :

D'autoriser la demande de prise en charge des travaux par la CIREST,

Article 3 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 10 MAI 2021



Le Maire


Joé BEDIER